

Paragraphe 000 «Conditions générales»

Paragraphe 100 «Installations de chantier, travaux préparatoires»

010	Conditions de rémunération
012	Prestations comprises (1).
...	
.400	Pour revêtements et bordures. <del>(1)</del> .
<del>-500</del>	Groupe de sous-art. .500 supprimé.
...	
014	Prestations non comprises.
...	
014 .400	Pour revêtements et bordures.
<del>-470</del>	Sous-gr.de sous-art. .470 supprimé.
...	
080	Construction écologique
081	Exigences relatives à l'utilisation d'engins, d'automobiles de transport, aux travaux de terrassement et d'aménagement de jardins, à la pollution lumineuse et à l'infiltration.
.100	Utilisation d'engins, automobiles de transport.
...	
.120	Les travaux ne sont autorisés que sur ou avec un sol sec à légèrement humide. Avant chaque utilisation d'engins et selon les incidences météorologiques, l'humidité du sol doit être évaluée afin de déterminer les travaux admissibles et les engins pouvant être employés. Les résultats sont consignés dans un procès-verbal.
...	
082	Exigences concernant les travaux de bétonnage.
...	
.300	Les adjuvants pour béton doivent être diluables à l'eau ou contenir au max. % 1 de solvant et doivent revêtir le label FSHBZ et ne doivent contenir aucun composant dommageable pour l'environnement et la santé.
...	

*Les composants déterminants du point de vue écologique et toxicologique figurent dans le document Méthodologie ecobau pour matériaux de construction.*

Paragraphe 000 «Conditions générales»

083	<b>Exigences relatives à l'étanchéité des joints.</b>	
.100	Les produits d'apprêt, d'étanchéité pour joints et les mastics doivent être diluables à l'eau ou contenir max. % 1 de solvant soit correspondre au moins à la catégorie Emicode EC 1, au label eco-INSTITUT ou équivalent. En milieu sec, ces produits doivent être exempts de fongicides.	<i>Vous trouverez plus d'informations à l'adresse <a href="http://emicode.com">emicode.com</a> ou <a href="http://eco-institut-label.de">eco-institut-label.de</a>.</i>
.200	Le durcissement des mastics silicones ne doit pas entraîner d'émanations de composants nuisibles pour la santé.	<i>Attestation: inscription dans le répertoire des ecoProduits ou selon la fiche technique de sécurité. Les composants déterminants du point de vue toxicologique figurent dans le document Méthodologie ecobau pour matériaux de construction.</i>
.300	01 Désignation .....	
.400	à .800 dito .300	
084	<b>Exigences relatives au bois et aux dérivés du bois:</b> . Les déclarations présentées par l'entrepreneur sont contraignantes pour le choix du bois et des dérivés du bois utilisés à l'exécution. . On entend par pays européens les états de l'UE et de l'AELE.	
.100	L'entrepreneur doit fournir avec l'offre une déclaration de l'essence et de la provenance du bois selon RS 944.021.	<i>Déclaration selon l'Ordonnance sur la déclaration concernant le bois et les produits en bois (RS 944.021).</i>
01	Divers .....	
.200	<b>Exigences relatives à la provenance. Sauf indications contraires:</b>	<i>Les appellations "indigène", "de provenance locale" ou "de la région" ne sont pas des indications d'origine fiables et ne doivent pas être utilisées.</i>
01	Bois provenant de forêts suisses. Si ce bois n'est pas disponible pour la prestation, la règle suivante s'applique: bois provenant de forêts européennes. <b>A</b>	
02	Bois avec Label Bois Suisse. Si ce bois n'est pas disponible pour la prestation, l'ordre de priorité suivant s'applique : 1. Bois provenant de forêts suisses. 2. Bois provenant de forêts européennes. <b>A</b>	

Paragraphe 000 «Conditions générales»

	03	Bois provenant de forêts européennes.	<b>A</b>	
	04	Divers .....		
<b>084</b>	<b>.300</b>	<b>Le bois et les dérivés du bois doivent provenir d'une production durable: avec Label Bois Suisse et/ou avec attestation FSC ou PEFC.</b>		<i>Autorise uniquement l'utilisation de bois issu d'une production durable. Attestations possibles: Label Bois Suisse, certificat CoC FSC ou PEFC de l'entrepreneur ou de son fournisseur, certification de projet FSC ou PEFC, confirmation liée à la commande (p.ex. bulletin de livraison) ou évaluation ecoProduit.</i>
	01	Attestation au plus tard à la fourniture sur le chantier.	<b>A</b>	
	02	Attestation sur demande.	<b>A</b>	
	03	Divers .....		
	<b>.400</b>	<b>Le bois et les dérivés du bois de provenance extra-européenne doivent provenir d'une production durable: avec attestation FSC ou PEFC.</b>		<i>Autorise l'utilisation de bois européen sans attestation de production durable. Attestations possibles pour le bois extra-européen: certificat CoC FSC ou PEFC de l'entrepreneur ou de son fournisseur, certification de projet FSC ou PEFC, confirmation liée à la commande (p. ex. bulletin de livraison) ou évaluation ecoProduit.</i>
	01	Attestation au plus tard à la fourniture sur le chantier.	<b>A</b>	
	02	Attestation sur demande.	<b>A</b>	
	03	Divers .....		
	<b>.500</b>	01 Description .....		
	<b>.600</b>	à .800 dito .500		

Paragraphe 100 «Installations de chantier, travaux préparatoire»

110	<b>Installations de chantier, travaux préparatoires</b>	
111	<b>Installations de chantier selon norme SIA 118.</b>	
.100	Ensemble des installations de chantier, à l'exception des installations pour <del>enrobé bitumineux compacté</del> , toilettes de chantier, bureaux de chantier, équipements de levage, équipements spéciaux, eau et électricité à usage du chantier, ensemencement hydraulique, revêtements antichocs sans joints, revêtements en gravier collé, dispositifs antichute et installations de marquage.	
...		
.200	<b>Déplacements des installations de chantier, interruptions des travaux.</b>	
.201	Déplacement de l'ensemble des installations de chantier sur ordre de la direction des travaux; équipements pour <del>enrobé bitumineux compacté</del> , semis hydraulique, revêtements antichoc sans joints, revêtements en gravier collé et marquages non compris. Y compris enlèvement, transport et réinstallation. Métré: nombre de déplacements.	..p...
...		
.300	<b>Installations pour <del>enrobé bitumineux compacté</del>, semis hydraulique, revêtement antichoc sans joints, revêtement en gravier collé et dispositifs antichute.</b>	
.301	Pour <del>plantation en hydro-ensemencement</del> . Pour la durée des prestations de l'entrepreneur.	..gl...
.302	Pour <del>revêtements antichoc sans joints</del> . Pour la durée des prestations de l'entrepreneur.	..gl...
.303	Pour <del>revêtements en gravier collé</del> . Pour la durée des prestations de l'entrepreneur.	..gl...
.304	Pour <del>marquages sur revêtements</del> . Pour la durée des prestations de l'entrepreneur.	..gl...
.305	Pour <del>dispositifs antichute</del> . Pour la durée des prestations de l'entrepreneur.	..gl...
.306	01 <i>Description</i> .....	..up...
	02 Métré: .....	
	03 up = .....	
	04 <i>Divers</i> .....	
.307	à .389 dito .306	